

# Une Opah expérimentale pour prévenir les incendies

**L**e 1<sup>er</sup> janvier 2002, un incendie ravage 50 logements du centre historique de Chambéry et provoque la mort de deux jeunes gens. En cause: un bâti ancien et parfois mal sécurisé, des dessertes complexes, un travail des pompiers compliqué par des portes automatiques, des stationnements dangereux, etc. La Ville de Chambéry engage alors des démarches de sécurisation de la vieille ville. La mise en place d'une opération expérimentale d'amélioration de l'habitat (Opah) en est la mesure phare: elle vise spécifiquement la mise en sécurité des copropriétés vis-à-vis du risque incendie. A partir de 2006, Socotec diagnostique 225 immeubles pour 530 copropriétés du secteur sauvegardé et des principaux faubourgs. Les résultats sont intégrés à un système d'information géographique puis Urbanis, choisi pour conduire cette Opah d'un nouveau genre, établit une carte des risques.

## Mobilisation des aides

Depuis septembre 2008, les syndicats des immeubles les plus exposés sont démarchés. «Il faut convaincre le conseil syndical de rencontrer notre architecte, explique Frédéric Péliisson, directeur général d'Urbanis à Chambéry,



**L'Opah s'efforce d'amener les copropriétés du centre-ville de Chambéry à engager des travaux de sécurisation incendie. Un travail de longue haleine.**

lequel établit un rapport détaillé des travaux à entreprendre et produit un devis estimatif. Ces documents sont d'abord présentés au «groupe d'expertise» créé par la Ville qui réunit sapeurs-pompiers, architecte des bâtiments de France, services de la ville et financeurs. «Si ce groupe considère que notre programme de travaux va réellement améliorer la sécurité, il ne reste plus qu'à convaincre le conseil syndical de mettre la main au porte-monnaie», rapporte Frédéric Péliisson.

Le dispositif permet de mobiliser des aides: l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) apporte 40% du coût des travaux et admet une dérogation à ses prin-

cipes habituels: elle peut financer des travaux privés pour d'impérieuses raisons de sécurité. La Ville de Chambéry de son côté s'engage à financer de 10 à 90% du reste à charge, en fonction du niveau de ressources des habitants. Enfin, Procivis propose une avance de trésorerie aux syndicats sur l'ensemble des subventions.

Depuis septembre 2008, 27 visites sont réalisées et 20 expertises sont validées; les syndicats sont en phase de décision. «Reste à trouver des artisans pour faire les travaux», indique Frédéric Péliisson. Mises aux normes électriques, pose de portes coupe-feu, trappes de désenfumage, alarmes, etc.: le travail ne manque pas.